

Discours

Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de son déplacement à Chartres.

Chartres, lundi 5 mars 2012



Evoquant la cathédrale de Chartres, voilà comment Marcel Proust s'exprime le 16 août 1904 dans une lettre à Aristide Briand : « Probablement la plus haute et la plus originale expression du génie français. Leur retirer leur fonction sacrée, ce serait trahir et faire de la France un grève desséchée où ces géants coquillages sembleraient comme échoués, vidés de la vie qui les habita ». Cela pour dire que le patrimoine est une matière vivante, un territoire habité, habité par la traversée des siècles, habité aussi par les questions et les pratiques de notre époque, habité ici par le bleu flamboyant et puissant des vitraux.

J'ai tenu à être à Chartres aujourd'hui, devant ce joyau de notre patrimoine inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979 afin de saluer l'un des grands chantiers de restauration engagés dans cette région dont on se plaît à dire qu'elle est le « jardin de la France » et dont chacun connaît ici la richesse, la qualité et le rayonnement international du patrimoine. Chantier exemplaire dans la mesure où il a bénéficié d'un soutien affirmé de l'Etat, à travers le Contrat de projet Etat-région mais aussi les engagements du ministère de la Culture et de la Communication – à hauteur de 5 millions d'euros pour les 2 premières phases de travaux - des Fonds européens, des collectivités territoriales, mais aussi, je tiens à signaler, d'actions de mécénats réguliers. Je tiens à rendre hommage aux Amis de la cathédrale de Chartres, à Chartres, sanctuaire du monde, à la fondation GDF-Suez, à la Fondation du Crédit agricole pays de France : sans leur concours précieux, sans leur soutien, le grand vaisseau de pierre ne pourrait susciter l'admiration des millions de visiteurs et de pèlerins. Chantier exemplaire aussi dans la mesure où, après la restauration des vitraux achevée en 2003, après celle de la façade et de la rose, la restauration du chœur et des premières travées donnent à voir et à observer à tous les visiteurs ce qu'a produit la main des hommes et des compagnons, avec des découvertes importantes pour les historiens et les architectes de la période médiévale, tels les roses peintes en trompe l'œil à l'entrée de la nef.

Le « Plan cathédrales » en région Centre ce sont 5 cathédrales – Bourges, Chartres, Tours, Blois, Orléans, c'est un objectif de 36 millions d'euros sur 6 années, soit une moyenne de 6 millions d'euros par an, au lieu de 3 précédemment. Derrière ces chantiers, il y a des femmes et des hommes, il y a des entreprises de restauration, il y a un tissu économique. Car ne l'oublions pas, investir dans le patrimoine, c'est non seulement transmettre un héritage, un paysage, c'est aussi renforcer l'attractivité touristique et développer l'emploi culturel. Bénéficiant des crédits du Plan de relance en 2009 et 2010, 44 cathédrales de l'Etat ont bénéficié de travaux d'entretien et de restauration – sur un total de 87 cathédrales appartenant à l'Etat. Clochetons de la cathédrale de Rouen, transepts des cathédrales d'Amiens et de Beauvais, tour et clocher de la cathédrale de Nevers, vitraux des cathédrales de Poitiers et de La Rochelle, ces chantiers dessinent un vaste continent de pierres et disent l'immensité de la tâche.

Contact presse

Département de l'information et de
la communication

01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

www.culturecommunication.gouv.fr

Le patrimoine religieux représente en effet 30% des monuments protégés et 48% des crédits réservés aux monuments historiques lui ont été consacrés. Engagée par Alexandre Lenoir face au vandalisme révolutionnaire, poursuivie par les inspections de Prosper Mérimée à travers la France et avec la création de l'Inventaire général en 1964 – auquel on se doit d'associer le nom du grand historien de l'art André Chastel, la politique du patrimoine est dépositaire d'une longue filiation, étroitement associée à l'histoire de l'Etat. Elle est aussi, on ne doit pas l'oublier, le reflet de la « mosaïque France », elle est l'expression de la diversité de la société française d'aujourd'hui. Je tiens à dire l'importance que mon ministère attache à la diversité des patrimoines religieux, à cette diversité qui est le socle même d'une laïcité bien comprise, une « laïcité d'intelligence » et non une « laïcité d'indifférence » pour reprendre la distinction établie par Régis Debray.

Ainsi, les églises protestantes de saint Pierre le Jeune et Sainte Aurélie à Strasbourg ont-elles bénéficié de subventions de mon ministère à hauteur de 40% en 2011 ; ainsi les synagogues de Mulhouse et de Bordeaux bénéficient-elles de subventions afin d'en restaurer les bâtiments ; ainsi la grande mosquée de Paris a-t-elle bénéficié de 1,42 million de subventions en plusieurs tranches afin de restaurer ces espaces. Il faut dire et rappeler que le patrimoine religieux n'est pas protégé au titre des monuments historiques pour son caractère religieux mais pour son intérêt historique, artistique, architectural ou technique. Selon les critères du Code du patrimoine, tout le patrimoine religieux quelle que soit son origine – églises, cathédrales, mosquées, synagogues et temples bouddhistes, etc. – peut être protégé au titre des monuments historiques.

Restaurer le patrimoine des édifices religieux, ce n'est donc pas simplement donner aux fidèles de tous les cultes les conditions d'expression de leur foi, c'est aussi préserver l'empreinte de l'histoire et du temps, c'est faire se rencontrer le collectif et l'intime, en d'autres termes c'est construire les conditions d'un patrimoine commun, d'un patrimoine mieux partagé.

Mais il n'est de patrimoine vivant sans un usage partagé et diffusé ; Certains monuments d'origine culturelle bénéficient d'une affectation culturelle qui permet d'en assurer leur pérennité. C'est ainsi que le couvent des Bernardins à Paris, propriété de l'association diocésaine, a été complètement restauré entre 2004 et 2008 (montant des travaux : 16,64 millions d'euros) avec l'aide de l'État (40% de subvention) pour le transformer en centre culturel. De même, l'abbaye de Fontevraud en Pays-de-la-Loire, propriété de l'État, fait l'objet d'une convention avec le conseil régional qui assure sa mise en valeur, sa promotion et l'animation culturelle. L'État continue chaque année d'y mener les travaux de restauration.

La question de l'usage des édifices se pose particulièrement en zone rurale où, bien souvent, les églises sont sauvegardées avec l'appui d'associations et de bénévoles. Elles sont un repère mémoriel, un marqueur de l'identité de la commune, au-delà de leur usage cultuel parfois devenu très ponctuel. L'entretien parfois insuffisant, le regroupement des paroisses peuvent rendre très précaire la conservation des édifices en zone rurale alors que beaucoup d'entre-eux, au-delà de l'intérêt architectural recèlent des trésors artistiques. J'ai sensibilisé mes

services à cette dimension et j'ai souhaité qu'une attention particulière à ces chapelles oubliées, à ces temples du « désert » qui disent l'histoire autant qu'ils façonnent le paysage mais aussi la toponymie. Je pense aux pays de bocage, aux écarts, aux hameaux de montagne. A cet égard, pour la préservation du patrimoine rural, je veux saluer l'action résolue, aux côtés de l'Etat, de la Fondation du Patrimoine, de l'association Sauvegarde de l'art français, de l'Observatoire du patrimoine religieux. Traduction de cette attention, j'annoncerai dans les jours qui viennent la nouvelle composition de la Commission du patrimoine culturel qui doit tant à l'engagement de Dominique Ponnau et de Bruno Foucart Son rôle de veille, de recherche et de proposition n'est plus à démontrer. J'ai décidé d'en confier la présidence au directeur de l'Ecole nationale des chartes, spécialiste de l'architecture religieuse du XIXe siècle, Monsieur Jean-Michel Leniaud, la vice-présidence revenant à Mgr Joseph Doré, ancien archevêque de Strasbourg.

Le monument s'inscrit en effet dans un héritage parfois pluriséculaire, il s'inscrit aussi dans un paysage. Il serait excessif de parler de disparition de la notion même de « monument historique », inscrite dans le Code du Patrimoine et cardinale dans nos politiques de protection et de sauvegarde. Les Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) sont bien souvent le premier point d'entrée des citoyens, des élus locaux vers la législation du patrimoine, qu'ils la subissent comme une contrainte ou qu'ils en attendent, inversement, appui et protection. Dans les deux cas leur action est déterminante, dans le premier pour expliquer et faire accepter la règle, en contribuant à façonner le regard et la sensibilité de votre interlocuteur aux enjeux du patrimoine, dans le second, pour ne pas décevoir l'attente du public qui attend votre appui et celui de l'Etat pour préserver un cadre de vie singulier ou un paysage particulier. Face à la démagogie de certains acteurs, ils doivent être les porteurs d'une pédagogie.

La notion de « monument historique », chacun le comprend, entre dans un contexte plus large et plus vaste : celui des secteurs sauvegardés – créés à l'initiative d'André Malraux en 1962, dont nous fêtons cette année le 50e anniversaire - celui des Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), celui des pays d'art et d'histoire, label décerné par mon ministère permettant de valoriser l'action des villes et des pays en faveur de l'architecture et du patrimoine. Un monument n'est jamais isolé, il est inscrit dans un paysage, dans un tissu urbain, dans une « culture sensible » comme le dit l'historien Alain Corbin lorsqu'il parle des cloches. L'étalement urbain, les vides et les pleins dans l'espace urbain, les entrées d'agglomération, l'enjeu des équipements éoliens – qui culminent à plus de 100 mètres de hauteur – dans les zones protégées, notamment au regard de nos engagements internationaux vis-à-vis de l'UNESCO interrogent notre politique du patrimoine et du paysage au XXIe siècle. Si je considère nécessaire une approche culturelle du paysage comme héritage, comme bien commun, comme creuset de civilisation à transmettre, je ne suis pas institutionnellement, vous le savez, le ministre en charge des paysages. Et pourtant on me perçoit comme tel et je considère avoir dans ce domaine, si ce n'est une vraie responsabilité, du moins mon mot à dire. Sur les éoliennes, dont les autorisations ne relèvent pas de ma compétence, je considère que j'ai un message clair à faire entendre en matière de préservation de la qualité paysagère. Je me suis exprimé en ce sens devant les préfets réunis il y a quelques semaines et à l'occasion d'un

récent Conseil des ministres. Je souhaite que la notion d'aire d'influence paysagère, élaborée par l'UNESCO, soit intégrée dans notre réflexion sur l'implantation des parcs éoliens ou tout autre grand équipement, notamment dans le cadre de la saisine des Commissions régionales des paysages et des sites (CRPS).

En conclusion, je tiens à rappeler et souligner l'effort qui a été conduit par le gouvernement dans le domaine des monuments historiques. Au total les crédits destinés à la restauration des monuments historiques sont passés de 294 millions d'euros (Loi de finances initiale 2007) à 370 millions d'euros (Loi de finances initiale 2012), soit une progression de 25%, en cohérence avec l'engagement du Président de la République de porter l'effort en faveur de notre patrimoine à hauteur de 4 milliards sur 10 ans. De même je tiens aussi à souligner qu'environ 15% des budgets de nos services en région sont consacrés aux travaux d'entretien des monuments historiques : en d'autres termes à la prévention plutôt qu'à la sauvegarde. C'est là l'un des enjeux essentiels sur lequel nos connaissances et nos expertises, notamment ceux des laboratoires de recherche (LRMH de Champs sur Marne) et des écoles de formation (INP, Ecole du Louvre) sont grandes et reconnues internationalement. Des pays dont le patrimoine a été dévasté du fait des guerres et des catastrophes naturelles, à l'image d'Haïti ou de l'Italie (tremblement de terre de L'Aquila), ont trouvé auprès des experts du patrimoine de notre pays des partenaires attentifs.

Conserver et restaurer le patrimoine, c'est aussi le redécouvrir, c'est aussi susciter la curiosité, l'envie de voir, de connaître, de comprendre. C'est ce qui m'a conduit à choisir pour la prochaine édition des Journées européennes du patrimoine, qui rassemble chaque année plus de 16 millions de visiteurs, le thème des Patrimoines cachés, trésors enfouis et masqués à la vue, catacombes, caves, clochers et chemins de ronds si proches du ciel, collections d'objets rares, blockhaus et caches de la Résistance, dans ce département dont Jean Moulin fut le préfet. Révéler un patrimoine englouti n'est pas seulement une tâche attrayante pour les jeunes aviateurs et pour les fouilleurs, c'est aussi souvent un moyen d'aider à résoudre convenablement des enjeux d'aménagement dans l'espace rural mais aussi dans l'espace urbain. Préserver et valoriser le patrimoine, c'est parfois lutter contre l'usage, c'est-à-dire le passage de la vie, l'usure du temps, le risque même de l'existence. Usage dont Ludovic Vitet, le correspondant de Mérimée dit en 1867 qu'il est « un genre de vandalisme lent, insensible, inaperçu, qui ruine et détériore autant qu'une brutale dévastation ».

Le patrimoine, j'en suis convaincu, est un outil pour l'aménagement de nos territoires, il est un atout pour leur attractivité et leur rayonnement, il permet de « faire société » en reliant le passé à l'avenir, échappant ainsi à ce « présentisme permanent » dont François Hartog nous dit qu'il mine nos sociétés et notre capacité à faire société, à vivre ensemble. C'est pour cela que je souhaitais aujourd'hui rendre un hommage appuyé aux acteurs engagés du patrimoine, aux métiers du patrimoine, aux institutions investies dans cet immense chantier, ici à Chartres, là où il y a plus de sept siècles des bâtisseurs entreprirent d'édifier ce livre de pierres qui nous a été légué et qu'il nous revient de transmettre. Je vous remercie.